



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2023.

Ouverture de la séance à **20h30**

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné à
AMESLANT Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ANDRÉ Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
AUJOULAT Marie Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BONHOMME Axel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BRAUD Jean Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BROUSSARD Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DESPEYSSE Sonia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DUMAS Anne Marie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
FABRE Yannick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRAISSE Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GARDES SAINT PAUL Mireille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HEUZÉ Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LASSEYTE Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LOUBIER Nicolas	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FRAISSE Patrick
PIGNOL Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RANC Kevin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
REBOUL Liliane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SOLIGNAC Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Quorum : 16

Secrétaire de séance : ANDRÉ Philippe

Table des matières

1 Ordre du jour.....

1- **Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 11 juillet 2023**

- 2- Demande de délégation de signature à M. le Maire pour signature marchés publics : aménagement des places de Chambon le Château
- 3- Fond de concours SDEE pour extension de réseau électrique à Chambon le Château
- 4- Décisions modificatives budget commune et budget eau et assainissement
- 5- Proposition de mise à disposition du cabinet médical à Chambon le Château
- 6- Fixation du tarif de location des vespasiennes amovibles.

2 Questions diverses :

- 1- Position des membres du conseil municipal sur projet agri photovoltaïques Ancette
- 2- Adressage : choix du mode de pose des numéros et plaques et de la couleur

1-1 Procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2023 :

adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-2 **Délégation de signature à M. le Maire pour le marché public : aménagement des places de Chambon le Château.**

M. le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du CGCT permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

C'est dans ce cadre qu'il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer tous les documents afférents au marché de travaux : étude et construction du projet aménagement des places de Chambon le Château.

Il précise que c'est le cabinet Frayssinet de Mende qui a été choisi.

adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-3 Fond de concours SDEE pour extension de réseau électrique à Chambon le Château :

M. le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS à Chambon le Château, rue des pavillons (soit 40 mètres)	6 000,00 €	Participation du SDEE	5 000,00 €
		Fonds de concours de la commune (forfait extension<100ml)	1 000,00 €
Total	6 000,00 €	Total	6 000,00 €

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

1-4- Décision modificative budget eau et assainissement:

a) Budget eau et Assainissement- virement de crédits N°1 :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 23 2315 10009 (régularisation captages de Maschambaud)	27 000,00		
D I 23 2318 10007 (reseaux village de Chams)		27 000,00	

Par manque de précisions sur les montants du marché, le vote est reporté à la prochaine séance.

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

ajourné

1-5 Décisions modificatives budget commune :

Afin de rééquilibrer le budget sur les opérations d'investissement de la commune , il convient de voter les virements de crédits ci-après.

b) Budget commune
virement de crédits N°1 :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2188 130 (materiel divers)	2 974,40		Urinoirs
D I 23 2315 248 (aménagement des places de Chambon)		2 974,40	

Virement de crédits N°2

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6188		1000.00	Autres frais divers
D F 042 6811	1000.00		Amortissement extension réseau électrique
D I 204 2041512 opération 225	1000.00		Extension reseau électrique
D I 21 2151 opération 136	10 205.00		Voirie village Verrieres
D I 23 2313 opération 244		45 205.00	Panneaux photovoltaïques
D I 23 232 opération 249	35 000.00		Architecte presbytère Saint Symphorien
R I 040 28041512 OPFI	1000.00		Amortissement extension réseau électrique
TOTAL	46 205.00	46 205.00	

 adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-6 Proposition de mise à disposition du cabinet médical à Chambon le Château :

M. le maire informe les membres du conseil municipal de la demande de Mme Christel Sabatier en résidence à Chambon le Château et exerçant le métier de **podologue**, de son désir de s'installer sur le village.

Elle souhaiterait pouvoir utiliser les locaux actuellement vacants du cabinet médical.

En l'absence de proposition d'un nouveau médecin à ce jour, M. le maire sollicite l'avis de l'assemblée pour une mise à disposition à titre gracieux, pour une période à définir, du cabinet médical à Mme Christel Sabatier.

 adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-7: Fixation du tarif de location des vespasiennes amovibles :

Considérant l'acquisition par la commune d'urinoirs transportables,

Considérant la demande de communes voisines pour la location de ce matériel lors de manifestations (fêtes votives, rencontres sportives, etc.....).

M. le maire propose de définir un tarif de location au week- end.

Cette location sera formalisée par un contrat dans lequel il sera précisé que le matériel doit être rendu en état de propreté.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide :

- **de fixer le tarif forfaitaire unitaire de location des urinoirs à 50 € /Week end**
- **D'en mettre à disposition lors des locations des salles des fêtes par les particuliers.**
(ce service se fera à la demande et sera formalisé dans la convention de location de la salle des fêtes)

 adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

Questions diverses :

1- Position des membres du conseil municipal sur projet agri photovoltaïques Ancette :

A la demande de M. Laurent GRANIER, exploitant agricole sur le village d'Ancette, M. le maire rappelle que celui-ci souhaite avoir un avis du conseil municipal pour un projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur une surface de quinze hectares dont il est propriétaire.

La société JP environnement, en la personne de M. Pierre ETCHEGARAY, avait déjà rencontré Mireille Gardes Saint Paul à la mairie déléguée de Saint Symphorien afin de présenter le projet. Il propose de le présenter également à l'ensemble du conseil municipal s'il le souhaite.

M. le maire précise au conseil municipal qu'il n'est pas compétent dans ce domaine et que l'installation d'un parc photovoltaïque de cette surface doit répondre aux règles d'urbanisme régissant tout projet, s'ajoute à ces règles un ensemble de législations qui lui sont reliées : environnementale, patrimoniale, agricole, forestière, énergétique.

Mme Mireille Gardes précise également qu'en raison de l'importance des surfaces concernées par ce projet de centrale photovoltaïque au sol, une évaluation environnementale préalable à la délivrance de l'autorisation est nécessaire, ainsi qu'une enquête publique.

L'application de l'ensemble de ces règles est garantie par une procédure d'instruction conduite par les services de l'Etat et non par la commune et que in fine l'autorisation ou le refus est signifié par le préfet.

De plus il mentionne à nouveau le fait que le territoire de la commune est soumis à la loi Montagne, c'est-à-dire que dans les communes de montagne, les centrales photovoltaïques doivent également être implantées en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants (article L. 122-5 CU).

Un débat s'engage et un grand nombre d'élus s'interrogent sur l'impact paysager de ce type d'installation et soulignent l'importance à leurs yeux de garder l'aspect rural et champêtre de notre territoire, notamment afin de préserver le tourisme lié à ce panorama resté authentique.

De plus, les élus qui sont dans des professions liées à l'agriculture s'inquiètent du changement de destination des terrains à vocation agricole utilisés pour de l'agrivoltaïsme et des conséquences sur la filière de l'élevage bovin qui reste l'activité principale du secteur.

Ainsi, après discussion, le conseil municipal préfère ne pas se prononcer à ce stade sur ce type d'installation et Jean Pierre Braud rappelle que chacun pourra donner son avis lors de l'enquête publique.

Les membres du conseil municipal souhaitent que suite à ce débat, un courrier soit envoyé à M. Laurent Granier afin de lui exposer leur point de vue sur son projet.

2- Adressage : choix du mode de pose des numéros et plaques et de la couleur :

M.le maire présente les maquettes de panneaux et plaques de rues en 3 couleurs afin de déterminer le choix avant commande :

Bleu : 1

bordeaux :13

vert :0

indiffèrent : 2

3 Création de groupe de travail pour :

a) *L'aménagement des places de Chambon el Château :*

Marie Christine Aujoulat, Martine Ameslant, Claude Solignac, Jean Pierre Braud, Sébastien Broussard, Philippe Lasseyte, Yannick Fabre.

b) *La rénovation du presbytère de Saint Symphorien :*

Mireille Gardes, Sonia Despeysse, Patrick Fraisse, Yannick Fabre, Claude Solignac, Sébastien Broussard, Philippe André, Kevin Ranc.

3- Enfouissement de la ligne haute tension :

Yannick Fabre informe l'assemblée que des travaux d'enfouissement de la ligne électriques haute tension entre les villages d'Ancepont et de Chanaleilles (43) sont en cours

4- CCAS :

Jean pierre Braud souhaite fixer une date de réunion des membres du CCAS afin de préparer le repas de fin d'année des aînés et établir le planning de garde du téléphone social.
La date de réunion est fixée au 18/10/2023 à 17h30, à la mairie à Chambon el Château
La date du repas est prévue le 20/12/2023

5- Demande acquisition ancien transformateur Ancepont :

Kevin Ranc fait part au conseil du souhait de Jérémy Fastenackels de se porter acquéreur de l'ancien transformateur d'Ancepont situé en face de sa nouvelle habitation.
Le conseil n'émet pas d'avis défavorable à priori et dit réfléchir à un prix de vente.

6- Courrier M. le Préfet suite pétition :

M. le maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de M. le Préfet par lequel il est stipulé que la pétition organisée sur la commune historique de Saint Symphorien dans le but de retrouver son autonomie, n'est pas recevable et qu'aucune suite ne sera donnée à cette demande.

Plusieurs élus souhaitent un affichage de ce courrier afin d'informer la population.

Fin de séance à 22h00.

Signature du maire et du secrétaire de séance

Le Maire,
Claude SOLIGNAC

Le secrétaire de Séance
Philippe ANDRÉ

